

PROCÈS-VERBAL
**Conseil d'Ecole restreint aux personnalités extérieures désignées de l'Ecole Supérieure
du Professorat et de l'Education**
Séance du 15 novembre 2013

Huit membres du Conseil sur 13 étaient présents et quatre procurations ont été enregistrées soit douze présents ou représentés.

Un membre du Conseil et un invité sont excusés.

Membres désignés par Mme la Rectrice de l'Académie de Dijon :

Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS

M. Christian FORESTIER (procuration à M. REY)

M. Jean-Roch GAILLET

M. Didier PERRAULT

Mme Lydie PFANDER-MEMY (procuration Mme VALTAT)

Mme Claude VALTAT

Membres désignés par M. le Président de l'université de Bourgogne :

M. Frédéric DEBEAUFORT (procuration à Mme GIROLLET)

M. Jean-François GIRET

Mme Anne GIROLLET

Mme Catherine ORSINI-SAILLET (procuration à Mme VINTER)

M. Jean-Pierre REY

Mme Annie VINTER

1

Membre représentant le Conseil Régional de Bourgogne :

M. Hamid EL HASSOUNY (excusé)

Invités :

M. Jean-Denis DETRAIT

Mme Sylvie GIGAREL (excusée)

M. Julien MARLOT

Mme Marie-France MATHIEU

Mme Sophie MORLAIX

Mme Joëlle SOTTY

Ordre du jour

- 1 - Désignation du président de séance
- 2 - Budget 2014
- 3 - Questions diverses
- 4- Prochaines réunions du conseil d'école

1 - Désignation du président de séance

Le Président de l'uB accueille les membres du conseil et les remercie de leur présence.

Il rappelle que conformément à l'article 83 - alinéa 3 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, les conseils des ESPé doivent être installés dans un délai de 3 mois à compter de la date de création de l'école.

Avant l'expiration de ce délai, précise la loi, les conseils siègent valablement sans les représentants des personnels et des personnes qui participent aux actions de formation organisées par l'école et de celles qui en bénéficient.

Ce principe a d'ailleurs été rappelé par une note conjointe des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, adressée aux Recteurs et aux Présidents des universités intégratrices des ESPé.

Le Président informe ensuite le conseil, qu'agissant par défaut dans l'attente de l'élection du président du conseil de l'ESPé, et conformément aux instructions données par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, il a désigné Mme Annie VINTER pour présider, à titre transitoire, les réunions du Conseil de l'ESPé jusqu'à l'élection du Président.

Constatant que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 11 h 20 et débute par un tour de table afin que chaque membre se présente.

2 - Budget 2014

Avant que M. DETRAIT ne présente les documents relatifs au budget primitif 2014 de l'ESPé, Mme VINTER souhaite revenir rapidement sur la structure de l'école et ses missions, et donner, ensuite, les grandes lignes du cadre général dans lequel s'est effectuée la préparation budgétaire 2014 à l'université de Bourgogne.

2

Ecole interne à l'Université de Bourgogne, l'ESPé a été créée le 1^{er} septembre 2013.

L'ESPé de l'Académie de Dijon regroupe 4 départements :

- le département MEEF (ex-IUFM)
- le département Formation-Culture Diderot (ex IUP Diderot)
- le département Sciences de l'Education (géré antérieurement par l'UFR Sciences Humaines)
- le CIPE

Définies par la loi, ses missions sont les suivantes :

- Organiser, avec les composantes, établissements et autres partenaires, la formation initiale des futurs enseignants et personnels d'éducation et participer à leur formation continue,
- Participer aux actions de formation initiale et continue des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur,
- Conduire, le cas échéant, des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation,
- Participer à la recherche disciplinaire et pédagogique,
- Participer à des actions de coopération internationale.

2 - 1 Contexte de la préparation budgétaire 2014 à l'uB

L'organisation budgétaire et financière de l'ESPé ne sera effective qu'au 1^{er} janvier 2014, l'université ayant fait le choix de laisser les différents départements de l'école gérer leur budget 2013 jusqu'au 31 décembre de cette année.

La préparation du budget 2014 de l'université s'inscrit dans un contexte économique national difficile.

En effet, le budget de l'Université est très dépendant de la subvention versée par le MESR, et qui est composée de 2 éléments, la délégation de masse salariale et la dotation de fonctionnement. Ces deux recettes représentent environ 80% du budget de l'uB.

Le contexte économique national que l'on connaît, va nécessairement impacter la construction du budget de l'Etat. En effet, depuis l'été, celui-ci a d'ores et déjà annoncé vouloir réduire les dépenses publiques de 15 Milliards d'euros.

L'évolution de la subvention ministérielle des deux derniers exercices est révélatrice des tensions qui pèsent sur la construction du budget de l'Etat :

- en 2012, comme en 2011, une réserve de précaution a obligé les opérateurs de l'Etat à ne pas dépenser les sommes mises en réserve : perte de recettes pour l'uB = 864 840€,
- en 2013, le dispositif de la réserve de précaution a été complété par une contribution au redressement des comptes publics conduisant l'université à être privée de 1 359 693 € en recettes de la part de l'Etat.

3

Ces mesures ont inmanquablement des effets sur l'affectation des moyens en interne.

L'Université a tout lieu de penser que les dispositifs d'écrêtement de la subvention ministérielle vont perdurer en 2014, aussi estime-t-elle à 1,8 M€ son « manque à recevoir » pour l'exercice à venir.

2 - 2 Une recherche de l'équilibre budgétaire sous forte contrainte

La répartition « Grandes Masses » adoptée par le Conseil d'Administration de l'université le 23 octobre dernier, met en exergue les difficultés rencontrées dans la recherche de l'équilibre budgétaire puisqu'un prélèvement sur réserves est envisagé, dès le budget primitif 2014, pour financer des dépenses d'équipement à hauteur de 0,8 M€.

Les finances sont saines. Mais les choix budgétaires doivent être prudents et réfléchis pour assurer la soutenabilité financière de l'exercice 2014.

Aussi, la dotation financière allouée en 2014 à l'ESPé par l'uB s'élèvera à 1 005 904€. Elle accuse une diminution de 204 216 € par rapport à celle allouée globalement aux 4 composantes de l'ESPé en 2013.

Ce recul doit néanmoins être nuancé et éclairé par l'examen attentif des résultats des exercices budgétaires antérieurs et particulièrement par celui de 2012, dernier exercice clos.

Pour mémoire, en 2012, les dotations de fonctionnement allouées par l'uB aux 4 entités constitutives de l'ESPé s'élevaient à 1 447 385€.

Or, pour l'exercice 2012, le compte financier de l'université a fait apparaître globalement pour les différentes entités constitutives de l'ESPé, un résultat positif de 318 693,47€. Il révèle également l'affectation par l'ex-IUFM, à partir de la dotation globale de fonctionnement allouée à la composante par l'uB, de la somme de 160 633€ à la section d'investissement.

On peut en conclure que pour l'exercice en cause, une dotation de 968 058,53€ aurait suffi pour assurer le fonctionnement desdites entités (1 447 385 – 479 326,47).

Pour laisser néanmoins quelques marges de manœuvre à l'ESPé en 2014, l'université a décidé de lui allouer un peu plus (37 845,47€).

Bien qu'en diminution par rapport aux exercices précédents, la dotation 2014 de l'uB devrait permettre à l'ESPé de construire un budget soutenable qui ne dégagerait pas d'excédent.

Cela suppose que les crédits alloués dans le cadre de la dotation soient consacrés uniquement au fonctionnement et que les dépenses d'investissement puissent être financées à travers des Projets Pluriannuels d'Investissements (PPI) transversaux.

Au titre du 1^{er} appel à projets lancé par l'uB, 3 dossiers de l'ESPé ont été retenus pour un montant de 49 319,22€ (dont 34 743,80€ financés en 2014).

Au titre du 2^{ème} appel à projets, l'ESPé a déposé 5 dossiers pour un montant de 283 944€ dont 260 560€ sur 2014. Les arbitrages seront rendus prochainement sur le second appel à projets PPI.

4

Mme VINTER donne la parole à M. DETRAIT et propose que le débat soit ouvert à l'issue de la présentation du budget 2014.

M. GAILLET intervient et demande à quoi correspondent les 160 000 € d'investissements évoqués précédemment. Monsieur DETRAIT répond qu'il s'agit essentiellement de dépenses liées à la réhabilitation, aux mises aux normes de bâtiments sur les sites délocalisés ainsi que d'acquisition de matériel informatique pour le service informatique du département MEEF qui devient service informatique ESPé.

2 - 3 Présentation détaillée du budget de fonctionnement 2014 par M. DETRAIT (cf Annexe 1)

La dotation accordée par l'Université est de 1 005 904 €. Les recettes prévisionnelles, sur ressources propres, sont estimées à 361 152 € et viennent abonder cette somme pour un total de 1 367 056 €. A titre d'exemple de ressources, le poste de la restauration sur le site de Dijon s'élève à 89 000 €. Il correspond à la vente de tickets repas pour lesquels le prix a été réévalué et le taux croissant de fréquentation d'étudiants pris en compte.

Madame DENOT-LEDUNOIS prend la parole et demande si le nombre d'ETP enseignants et BIATSS et le nombre global d'étudiants à l'ESPé ont été calculés.

Madame SOTTY donne les indications suivantes :

- enseignants - enseignants chercheurs : 89

- BIATSS : 70
- Etudiants MEEF 1er degré:
 - ♦ Dijon : 400
 - ♦ Nevers : 80
 - ♦ Chalon : 20
 - ♦ Mâcon : 80
 - ♦ Auxerre : 70
- Formations transversales Master MEEF Dijon : 200
- Sciences de l'Education : 450
- IUP Diderot : 150 à 200

Ce budget est en équilibre et a été élaboré en préservant au maximum les budgets des départements sachant que les contraintes en terme de charges (chauffage, électricité...) sont incontournables.

Madame VINTER se renseigne sur la position adoptée par l'ESPé en ce qui concerne la contribution des départements pour les missions centrales de l'ESPé : va-t-il s'agir d'un prélèvement à la source ou bien se fera-t-elle ponctuellement tout au long de l'année budgétaire ?

Monsieur DETRAIT annonce que les deux options vont s'appliquer. L'ESPé a mis en place un certain nombre de missions transversales, comme la recherche, la culture, la formation de formateurs, les relations internationales, les TICE. En prenant l'exemple de la culture, une partie du montant du budget dédié à cette mission a été prélevé sur la dotation initiale de l'IUP Diderot et réinjecté dans la mission transversale culture de l'ESPé. Pour d'autres missions, la contribution au titre des missions transversales s'effectuera en cours d'année.

5

Mme VINTER conclut cette présentation en soulignant qu'il s'agit là d'une année test tout en affirmant que le dialogue reste permanent même si les composantes doivent se responsabiliser au maximum.

3 - Questions diverses

Mme DENOT-LEDUNOIS aimerait savoir si tous les emplois des personnels de l'ex IUFM sont basculés dans l'ESPé et s'il y a des temps partagés (AFA).

Mme SOTTY répond que techniquement la bascule est effectuée. Dès juillet, le droit d'option a été proposé au personnel administratif et enseignant. Aucun n'a formellement fait savoir qu'il désirait une autre affectation. 2 enseignants ont souhaité que leurs services migrent progressivement dans d'autres secteurs et d'autres domaines. Cette position est liée à leur difficulté de compléter leurs enseignements depuis la mastérisation.

En ce qui concerne les AFA, on en dénombre entre 15 et 20, certains à temps plein, d'autres à mi-temps, d'autres à tiers temps. Mme SOTTY souligne que le rectorat a toujours écouté et soutenu l'université lorsqu'elle demandait ces affectations provisoires.

Mme DENOT-LEDUNOIS s'interroge sur le mode de calcul appliqué pour les heures éducation nationale et enseignement supérieur et s'il s'effectue sur la base d'un forfait.

Mme SOTTY répond que ce point est à l'étude et s'intègre dans la convention de partenariat avec le rectorat qui est en cours d'élaboration.

Mme VALTAT précise qu'il y a désormais une harmonisation entre le rectorat et les pratiques de l'université. L'ex IUFM fonctionnait plus sur l'enseignement scolaire que sur l'enseignement supérieur.

Madame VINTER souligne que l'Université a la chance d'avoir un foisonnement de structures qui peuvent collaborer dans un projet de formation et d'éducation. Il est impératif de revoir le projet de formation et d'innover en terme d'éducation.

L'idée est donc de rationaliser les moyens et de libérer des marges pour de nouvelles actions. Le rectorat a déjà commencé ce travail et l'université doit poursuivre dans cette démarche.

Monsieur GAILLET fait savoir que l'Agriculture a une grande culture de pilotage et pourrait être force de propositions en terme d'indicateurs et demande s'il existe pour les ESPé des indicateurs de comparaison d'une région à l'autre.

Madame VINTER répond que c'est une très bonne idée de se comparer et de se donner des indicateurs de pilotage qui nous situe au niveau national mais pour le moment ces outils ne sont pas en place.

Madame MORLAIX précise qu'au niveau national, la réflexion n'est pas encore engagée car les ESPé sont en phase d'installation, il n'y a donc pas encore d'harmonisation. En revanche, localement, il y a une cellule centrale de pilotage à l'uB (campagne d'emplois) ainsi qu'au département CIPE qui produit régulièrement des indicateurs, notamment sur les masters, les taux d'insertion professionnelle... De plus, les ESPé vont mettre en place des conseils de perfectionnement pour lesquels il va falloir un certain nombre d'indicateurs pour adapter les formations et les faire évoluer, notamment pour les masters MEEF.

6

Mme VALTAT précise qu'au rectorat, dans le cadre du dialogue de gestion sur le 1er et 2nd degré, le ministère met à disposition de chaque académie une multitude d'indicateurs qui portent sur des volets quantitatifs et qualitatifs (orientation, résultats, moyens humains par rapport aux capacités). Ils doivent guider les acteurs dans les actions à mener.

Monsieur GIRET ajoute que certains collègues comme Denis MEURET de l'IREDU ont contribué à l'élaboration d'indicateurs nationaux tels les IPES, mais qu'il faut néanmoins rester prudent car la réalité sur le terrain peut changer en fonction des indicateurs utilisés.

Le budget de l'ESPE et sa répartition dans les 4 départements est approuvé à l'unanimité par le conseil restreint.

Madame VINTER remercie les membres du conseil pour cette approbation et répète que l'université tient à ce que cette composante réussisse.

4 – Dates des prochains conseils d'école

- Le lundi 2 décembre à 16 H 00
IUT de Dijon - Salle du conseil
 - ♦ accueil des élus
 - ♦ désignation des 3 personnalités extérieures

- Le vendredi 6 décembre à 9 H 30
IUT de Dijon - Salle du conseil

- 1er conseil en formation complète pour un ordre du jour comprenant entre autres :
- ♦ l'élection du président du conseil d'école
 - ♦ l'adoption des statuts
 - ♦ l'avis sur les candidatures au poste de directeur de l'ESPé

La séance est levée à 12 h 30